

Motion 2706

Pour lutter efficacement contre la Covid-19 : zéro sans-abri !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'état de nécessité décrété par le Conseil d'Etat le 1^{er} novembre ;
- le fait avéré que des femmes enceintes et des enfants dorment à la rue à Genève ;
- le risque sanitaire accru pour ces personnes du fait de la pandémie de Covid-19 et de l'arrivée de l'hiver ;
- le fait que la Covid-19 casse les chaînes de solidarité interpersonnelles pour l'hébergement de dépannage ;
- les risques accrus de contamination pour les personnes précaires et démunies ;
- le nombre d'hôtels vides, de salles communales inutilisées, de structures d'accueil possible ;
- le principe sur lequel s'accordent les instances législatives cantonale et fédérale pour déterminer que « quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » (article 12 de la Constitution fédérale),

invite le Conseil d'Etat

à maintenir, en collaboration avec les acteurs communaux et associatifs concernés, les structures d'accueil nécessaires et le fonctionnement de l'ensemble du dispositif mis en place en 2021 afin qu'aucune personne sans abri ne soit contrainte à dormir dans la rue pendant la pandémie.